



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE ET QUATRIÈME TRIMESTRE 2023

Le 19 septembre 2023

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital de Forage Orbit Garant inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés audités pour les exercices clos le 30 juin 2023 (l'« exercice 2023 ») et le 30 juin 2022 (l'« exercice 2022 ») et les notes complémentaires qui sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les états financiers consolidés audités de la Société ainsi que les notes y afférentes pour l'exercice 2023 « les états financiers » ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant inc., soit de Forage Orbit Garant inc. conjointement avec ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 19 septembre 2023. L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour, sauf indication contraire.

Les pourcentages sont fondés sur les chiffres figurant dans les états financiers et peuvent ne pas correspondre aux chiffres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à formuler des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'avenir d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés dans lesquels la Société exerce ses activités; au climat économique mondial relativement au secteur minier; à la conjoncture canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation. Ils ne sont pas des garanties de performance future et comportent des risques et des incertitudes qui sont difficiles à contrôler ou à prévoir. Les risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement le climat économique mondial en ce qui a trait à l'industrie minière, à l'environnement économique canadien, à la capacité de la Société d'attirer et de fidéliser des clients et à gérer ses actifs et ses coûts d'exploitation; la situation politique dans certaines juridictions dans lesquelles la Société opère, l'environnement opérationnel dans lequel la Société opère.

Les résultats réels pourraient différer de façon significative des prévisions si des risques connus ou inconnus influent sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses se révélaient inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, le lecteur est prié de ne pas se fier complètement à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, même par suite de l'obtention de nouvelles informations ou à la suite d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les risques susceptibles de faire diverger de façon significative les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont analysés dans le présent rapport de

gestion. Pour une analyse plus complète des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière significative des attentes actuelles, veuillez vous reporter à la notice annuelle de la Société datée du 19 septembre 2023 figurant sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

SOMMAIRE POUR L'EXERCICE 2023

- Les produits se sont établis à 201,0 M\$, une hausse de 2,8 %, comparativement à 195,5 M\$ au cours de l'exercice 2022.
- La marge brute a augmenté à 9,1 %, comparativement à 7,0 % au cours de l'exercice 2022.
- La marge brute ajustée¹⁾ a augmenté à 16,2 %, comparativement à 12,2 % au cours de l'exercice 2022.
- Une dépréciation des stocks de 4,2 M\$ due à la restructuration au Burkina Faso, non récurrente et sans effet sur la trésorerie a été comptabilisée.
- Le BAIIA²⁾ ajusté s'est établi à 19,1 M\$, comparativement à 10,0 M\$ au cours de l'exercice 2022.
- Une perte nette de 0,7 M\$ a été inscrite, comparativement à une perte nette de 6,6 M\$ au cours de l'exercice 2022.

1) Reflète la marge brute, à l'exclusion des amortissements et de la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso. Voir « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

2) Bénéfice ajusté, avant intérêts, impôts et amortissements, excluant la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Orbit Garant (TSX : OGD) est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage minier, avec 212 appareils de forage et approximativement 1 300 employés. Ayant son siège social à Val-d'Or au Québec, la Société fournit des services de forage souterrain et de surface au Canada et à l'international à des entreprises minières majeures, intermédiaires et juniors, à chaque étape de l'exploration minérale, du développement minier et de la production. Orbit Garant fournit également des services de forage géotechnique et de forage de puits aux sociétés minières ou d'exploration minérale, aux cabinets de consultants en ingénierie et en environnement et aux agences gouvernementales. La majeure partie des activités commerciales d'Orbit Garant sont actuellement menées au Canada. La Société a des bureaux régionaux et des installations à Sudbury en Ontario et à Moncton au Nouveau-Brunswick pour appuyer ses activités commerciales canadiennes. Orbit Garant a travaillé sur des projets à l'international aux États-Unis, au Mexique, en Guyane, au Chili, en Argentine, au Kazakhstan, au Burkina Faso, au Ghana et en Guinée. La Société a établi des filiales d'exploitation à l'international à Winnemucca (Nevada), aux États-Unis; à Santiago au Chili; à Georgetown en Guyane; à Ouagadougou au Burkina Faso; afin de soutenir ses opérations internationales.

Orbit Garant dispose d'une infrastructure complète avec des capacités de fabrication intégrées verticalement. L'entreprise fabrique des appareils de forage sur mesure et de l'équipement auxiliaire pour son propre usage et fabrique également des appareils de forage conventionnels pour des clients tiers à partir de ses installations de Val-d'Or, au Québec. Orbit Garant se concentre sur le « forage spécialisé », qui fait référence aux projets de forage qui se trouvent dans des endroits éloignés ou, de l'avis de la direction, en raison de la portée, de la complexité ou de la nature technique des travaux, ne peuvent pas être entrepris par de plus petites sociétés de forage conventionnelles.

La Société dispose de deux secteurs opérationnels : Canada (qui englobe les activités de forage en surface, de forage souterrain et de fabrication au Canada) et International (incluant le forage en surface et le forage souterrain).

Au cours de l'exercice 2023 :

- Les services de forage spécialisé, qui génèrent habituellement une marge brute supérieure à celle générée par les services de forage traditionnel, ont représenté environ 41 % du total des produits de la Société, comparativement à 33 % au cours de l'exercice 2022.
- Environ 65 % des produits de la Société ont été générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 35 % ont été générés par les activités liées aux métaux de base et par d'autres activités.
- Les services de forage en surface et souterrain que fournit la Société ont représenté respectivement environ 64 % et 36 % des produits de la Société.
- Environ 81 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de grandes et moyennes sociétés minières, en comparaison de 70 % au cours de l'exercice 2023. Les contrats de forage qu'Orbit Garant conclut avec de grandes et moyennes sociétés minières ont généralement une durée allant d'un an à cinq ans.
- Environ 76 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de forage menés au Canada, tandis qu'environ 24 % ont été générés par des contrats de forage à l'international comparativement à 74 % et 26 % respectivement au cours de l'exercice 2022.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Orbit Garant entend devenir un chef de file canadien dans le domaine du forage de minerai au Canada en saisissant les occasions qui se présenteront à elle sur les marchés, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, et fournir les meilleurs services de forage souterrain et en surface, le matériel le plus performant et le personnel le plus qualifié à toutes les étapes des activités minières et d'exploration minérale, y compris l'exploration, la mise en valeur et la production.

La Société applique les stratégies d'entreprise suivantes :

- Servir principalement de grandes et moyennes sociétés d'exploitation et d'exploration minière en bonne santé financière exerçant leurs activités dans des pays stables;
- Fournir des services de forage traditionnel, spécialisé et géotechnique;
- Fabriquer des appareils de forage et du matériel sur mesure répondant aux besoins des clients;
- Maintenir son engagement en matière d'innovation technologique et de technologies avancées dans le domaine du forage, comme la mise en œuvre actuelle de technologies informatisées de surveillance et de contrôle;
- Donner de la formation à son personnel afin d'améliorer constamment le rendement de la main-d'œuvre et d'accroître la disponibilité d'employés qualifiés;
- Maintenir des normes de santé et de sécurité élevées en milieu de travail et favoriser la protection de l'environnement;
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients;
- Faire de la vente croisée de services de forage auprès des clients actuels;
- Conserver un bilan solide et utiliser les capitaux de façon judicieuse;
- Évaluer des occasions stratégiques d'acquisition qui peuvent rehausser la valeur pour les parties prenantes de la Société.

APERÇU DU SECTEUR

Orbit Garant fournit des services de forage, au Canada et à l'échelle internationale, à l'industrie des minéraux à toutes les étapes du développement minier, de l'exploration à la production. Les sociétés minières clientes sont composées de grands producteurs (ou de grandes sociétés minières), intermédiaires et juniors (qui se concentrent généralement uniquement sur l'exploration). Les budgets des sociétés minières pour les services de forage externes, tels que ceux offerts par Orbit Garant, sont généralement déterminés par les prix ferreux (fer) et non ferreux (métaux précieux et de base) des métaux, et la disponibilité de capitaux pour financer l'exploration (en particulier dans le cas des juniors) et des programmes de développement, et/ou des opérations minières en cours.

Or

Les prix de l'or sont déterminés par l'équilibre entre l'offre (principalement la production minière) et les nombreuses sources de demande, y compris la demande mondiale de bijoux en or, la demande d'investissement et, dans une moindre mesure, la demande des applications industrielles.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le prix au comptant de l'or était d'environ 1 930 \$ US l'once, ce qui représente une hausse d'environ 15 % comparativement à il y a un an et une augmentation d'environ 62 % par rapport à son creux de cinq ans à la fin de 2018. Au cours du mois d'août 2020, le prix au comptant de l'or s'est négocié à des niveaux presque records supérieurs à 2 075 \$ US l'once.

Métaux de base

L'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont les principaux métaux de base. Les prix des métaux de base reflètent généralement les conditions économiques mondiales, parce que ces métaux sont utilisés principalement dans le secteur des infrastructures et dans les secteurs industriel et manufacturier. La demande des marchés émergents, particulièrement la Chine et l'Inde, constitue une influence majeure sur les marchés des métaux de base. Au fur et à mesure que les marchés émergents poursuivent leur développement économique, leurs infrastructures et leurs bases industrielles prennent de l'ampleur. De plus, les résidents deviennent en général plus aisés et font augmenter la demande pour les produits fabriqués.

Le prix au comptant du cuivre et du plomb sont actuellement supérieurs à ceux d'il y a 12 mois et les prix au comptant de l'aluminium du nickel et du zinc sont moins élevés. Le prix au comptant du cuivre, le métal considéré comme le plus sensible à l'activité macroéconomique, était d'environ 3,52 \$ US la livre il y a un an et, au moment du présent rapport, il était d'environ 3,75 \$ US la livre, soit une hausse d'environ 7 %. Le prix au comptant du cuivre, qui a atteint un creux d'environ 2,10 \$ US la livre en mars 2020, se situe actuellement au-dessus du point médian de sa fourchette de prix sur cinq ans. Le prix au comptant du plomb se situe également au-dessus du point médian de sa fourchette de prix de cinq ans, tandis que les prix au comptant de l'aluminium, du nickel et du zinc sont inférieurs aux points médians de leurs fourchettes de prix respectives sur cinq ans.

Minerai de fer

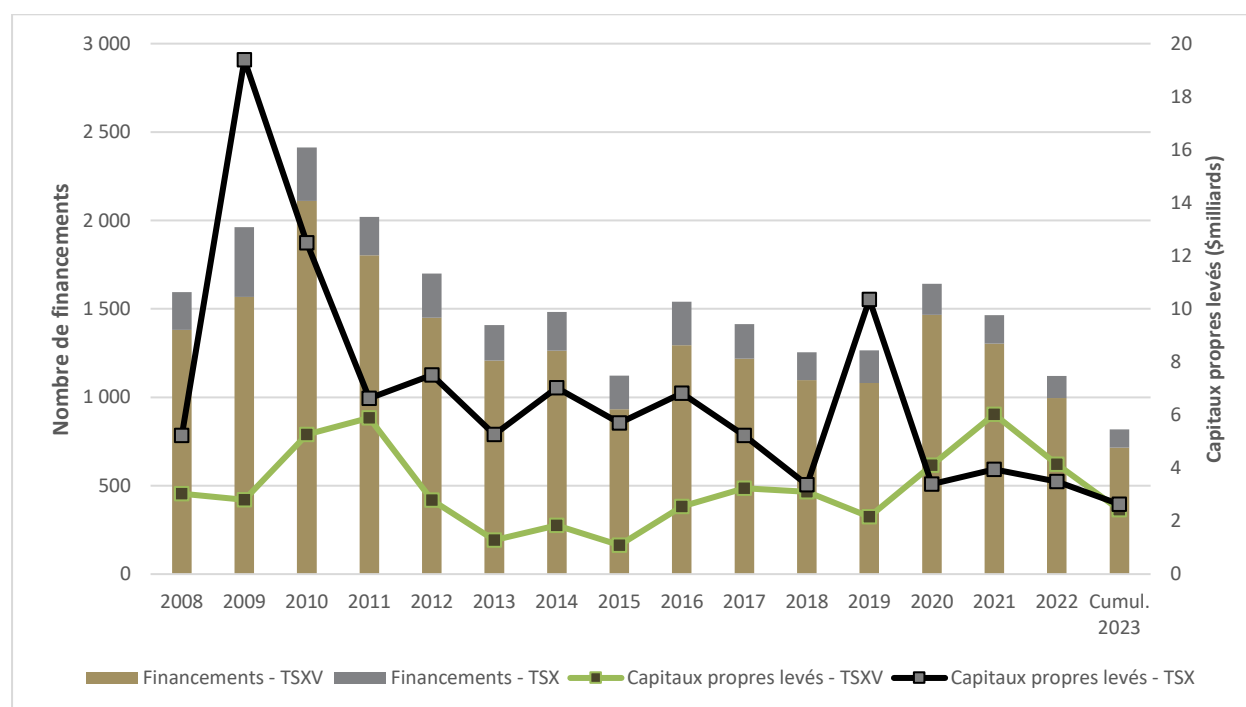
Les prix du minerai de fer sont déterminés par la demande mondiale pour l'acier, car plus de 95 % du minerai de fer est utilisé pour la fabrication de l'acier. À titre de plus grande consommatrice et productrice mondiale d'acier, la Chine est largement considérée comme le pays ayant le plus d'influence sur les prix sur le marché mondial du minerai de

fer. La poursuite de l'urbanisation de la population mondiale, principalement dans les pays les plus peuplés que sont la Chine et l'Inde, alimente la consommation mondiale d'acier, avec une demande à long terme qui devrait continuer d'augmenter. À court terme, le prix au comptant du minerai de fer est principalement affecté par les effets saisonniers, les disparités à court terme entre l'offre et la demande et d'autres facteurs. Au moment du présent rapport, le prix au comptant du minerai de fer était d'environ 125 \$ US la tonne, comparativement à environ 100 \$ US la tonne il y a un an. En mai 2021, le prix au comptant du minerai de fer a atteint un niveau record d'environ 233 \$ US la tonne.

Intervenants du marché

Au cours des 12 derniers mois, les prix de l'or et des métaux de base ont été relativement favorables pour les sociétés minières qui cherchent à mobiliser des capitaux pour financer des activités d'exploration ou de développement. L'activité de financement minier au cours des huit premiers mois de 2023 a été supérieure aux niveaux comparables de 2022, mais inférieure aux niveaux comparables en 2021.

Financements du secteur minier TSX/TSX-V (2008 au 31 août 2023)



Les sociétés minières inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») ont réalisé 818 financements et levé 5,1 milliards de dollars de capitaux propres au cours des huit premiers mois de 2023, selon TMX Group. En comparaison, ils ont complété 753 financements et levé 4,8 milliards de dollars de capitaux propres au cours des huit premiers mois de 2022. Au cours de la période correspondante de 2021, ils ont complété 1 018 financements et levé 7,3 milliards de dollars de capitaux propres.

Selon S&P Capital IQ Metals and Mining Research, les résultats de forage de 256 projets ont été rapportés en juin 2023, comparativement à 332 projets en mai 2023 et 285 projets en avril 2023. Le nombre total de trous de forage signalés en juin 2023 était de 3 821, comparativement à 4 637 en mai et 3 691 en avril. Bien que l'activité de forage

mondiale ait ralenti en juin 2023, il y a eu des augmentations significatives d'un mois à l'autre au cours des deux mois précédents.

Selon un rapport de S&P Global Market Intelligence (mars 2023), les budgets mondiaux d'exploration pour les métaux non ferreux ont augmenté de 16 % à 13,0 milliards de dollars en 2022, du 11,2 milliards de dollars en 2021, reflétant une reprise des conditions du marché à la suite de l'impact négatif de la pandémie de COVID-19. S&P a noté que les prix élevés des métaux ont soutenu la poursuite des investissements dans les programmes d'exploration et/ou de développement par les sociétés minières en 2022, bien que l'activité ait ralenti au second semestre de l'année, reflétant des prix des métaux légèrement plus faibles et une activité de financement plus faible. Pour 2023, S&P prévoit que les budgets mondiaux d'exploration pour les métaux non ferreux diminueront de 10 % à 20 % par rapport aux niveaux de 2022, reflétant l'incertitude économique mondiale.

SURVOL DE LA PERFORMANCE

Résultats d'exploitation au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN * (en millions de dollars)	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation en 2023 par rapport à 2022
Produits *	201,0	195,5	5,5
Bénéfice brut *	18,3	13,7	4,6
Marge brute (%)	9,1	7,0	2,1
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	16,2	12,2	4,0
Bénéfice net (perte nette) *	(0,7)	(6,6)	5,9
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire	(0,02)	(0,18)	0,16
- de base (\$)	(0,02)	(0,18)	0,16
- dilué(e) (\$)			
BAILA ajusté ²⁾ *	19,1	10,0	9,1

¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

²⁾ Le BAILA ajusté est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

Orbit Garant avait 212 appareils de forage au 30 juin 2023, comparativement à 217 appareils de forage à la fin de l'exercice 2022. Au cours de l'exercice 2023, la Société a fabriqué de cinq appareils de forage, tandis que cinq appareils de forage traditionnel ont été démantelés et cinq furent vendus au Burkina Faso. Actuellement, Orbit Garant a 44 appareils de forage équipés d'une technologie de contrôle de surveillance informatisée.

Au cours de l'année, la Société a pris la décision de quitter le Burkina Faso, étant donné que cette filiale nécessitait des investissements supplémentaires importants pour atteindre un retour sur investissement acceptable, ainsi que des problèmes de sécurité accrues dans ce pays, par conséquent, la Société prévoit terminer son programme de forage au Burkina Faso au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024. À la suite de cette initiative de restructuration, Orbit Garant a comptabilisé une dépréciation des stocks basée sur la juste valeur des actifs diminuée des coûts de

cession pour une partie des stocks et des ventes nettes diminuées du coût estimé des stocks qui devraient être consommés d'ici la fin du contrat. La juste valeur du coût de cession a été déterminée à l'aide des connaissances de l'industrie. Les frais de restructuration consistent en une dépréciation non récurrente et sans effet sur la trésorerie de 4,2 M\$ visant à réduire les stocks à leur valeur nette de réalisation.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Pour les exercices clos les 30 juin * (en millions de dollars)	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits tirés de contrats			
Forage au Canada *	152,1	145,2	130,0
Forage à l'international *	48,9	50,3	33,3
Total *	201,0	195,5	163,3
Bénéfice brut *	18,3	13,7	20,3
Marge brute (%)	9,1	7,0	12,4
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	16,2	12,2	17,9
Bénéfice net (perte nette) *	(0,7)	(6,6)	2,3
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (\$)	(0,02)	(0,18)	0,06
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire dilué(e) (\$)	(0,02)	(0,18)	0,06
Total de l'actif *	127,6	137,1	138,1
Dette à long terme incluant la tranche à court terme *	34,3	36,9	32,4
Obligations locatives incluant la tranche à court terme*	1,2	2,1	2,0
BAIIA ajusté* ²⁾	19,1	10,0	17,6
BAIIA ajusté % ²⁾	9,5	5,1	10,9
Total de mètres forés (en millions)	1,6	1,8	1,7

¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

²⁾ Le BAIIA ajusté est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements, et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

COMPARAISON DES EXERCICES 2023 ET 2022

Produits tirés de contrats

Les produits au cours de l'exercice 2023 se sont établis à 201,0 M\$, une augmentation de 2,8 %, comparativement à ceux de 195,5 M\$ inscrits au cours de l'exercice 2022. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation générale des activités de forage spécialisées et l'amélioration des prix au Canada, partiellement contrebalancé par la diminutions des activités de forage à l'international.

Les produits au Canada ont totalisé 152,1 M\$ au cours de l'exercice 2023, une augmentation de 4,8 % comparativement à 145,2 M\$ au cours de l'exercice 2022, reflétant l'augmentation des activités de forage spécialisé et l'amélioration des prix, partiellement contrebalancées par la réduction des activités de forage au quatrième trimestre de l'exercice 2023 (« T4 2023 ») en raison des feux de forêt ainsi que la décision de certain clients de suspendre ou

de réduire temporairement les activités de forage sur certains autres projets, comme décrit plus en détail ci-dessous dans la discussion des résultats du T4 2023.

Les produits à l'international s'est chiffré à 48,9 M\$ au cours de l'exercice 2023, une baisse de 2,8 % comparativement à 50,3 M\$ au cours de l'exercice 2022. Cette baisse est principalement attribuable à une réduction des activités de forage au Burkina Faso, partiellement contrebalancée par une augmentation des activités de forage au Chili et en Guinée.

Dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso

La Société a comptabilisé une charge de restructuration au T4 2023 relativement à sa décision de quitter le Burkina Faso et de compléter son programme de forage au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024. Les frais de restructuration consistent en une dépréciation non récurrente et sans effet sur la trésorerie de 4,2 M\$ visant à réduire les stocks à leur valeur nette de réalisation.

Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut pour l'exercice 2023 s'est établie à 18,3 M \$, comparativement à 13,7 M \$ pour l'exercice 2022. La marge brute s'est établie à 9,1 %, comparativement à 7,0 % pour l'exercice 2022. Une dotation aux amortissements et la dépréciation des stocks provenant de la restructuration totalisant respectivement 10,1 M \$ et 4,2 M \$ sont incluses dans le coût des produits des contrats au cours de l'exercice 2023, comparativement à la dotation aux amortissements de 10,1 M \$ pour l'exercice 2022. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements et la dépréciation des stocks découlant de la restructuration, s'est établie à 16,2 % pour l'exercice 2023, comparativement à 12,2 % pour l'exercice 2022.

Les augmentations du bénéfice brut et de la marge brute sont principalement attribuables à l'augmentation des activités de forage spécialisé, à l'amélioration des prix et du contrôle des coûts au Canada, partiellement contrebalancées par la dépréciation de 4,2 M \$ des stocks due à la restructuration et de la réduction des activités de forage au Canada au T4 2023, tel que discuté plus en détail ci-dessous. Les marges de l'exercice précédent ont été touchées par les coûts de démarrage des projets au Canada, les coûts de mobilisation pour les nouveaux projets à long terme en Guinée et au Chili, et les interruptions de travail liées à Omicron à compter de novembre 2021.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont établis à 16,4 M\$ ou 8,2 % au cours de l'exercice 2023, comparativement à 14,5 M\$ ou 7,4 % au cours de l'exercice 2022.

Résultats d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation pour l'exercice 2023 se sont établis à 5,7 M\$, comparativement à 2,4 M\$ inscrits au cours l'exercice 2022,

Le bénéfice d'exploitation du forage au Canada s'est établi à 16,2 M\$, au cours de l'exercice 2023, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 12,2 M\$ pour l'exercice 2022. L'augmentation est principalement attribuable à

l'augmentation des activités de forage spécialisé, à l'amélioration des prix, au contrôle des coûts et à la diminution des coûts de démarrage des projets, partiellement contrebalancées par la réduction des activités de forage au Canada au T4 2023, tel que discuté ci-dessous dans la discussion des résultats du T4 2023. Le bénéfice d'exploitation de forage au Canada pour l'exercice 2022 reflète également les interruptions de travail liées à Omicron à compter de novembre 2021.

La perte d'exploitation de forage à l'international s'est établie à 10,5 M\$ pour l'exercice 2023, comparativement à une perte d'exploitation de 9,8 M\$ pour l'exercice 2022. L'augmentation de la perte d'exploitation est attribuable à la dépréciation de 4,2 M\$ des stocks découlant de la restructuration, partiellement contrebalancée par l'augmentation des activités de forage au Chili et en Guinée, la réduction des coûts de mobilisation liés aux projets de la Société au Chili et en Guinée et l'absence d'interruptions de travail liées à Omicron au Chili.

Gain de change

Le gain de change a été de 1,9 M\$ au cours de l'exercice 2023, comparativement à une perte de change de 0,4 M\$ au cours de l'exercice 2022.

BAIIA ajusté et BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA ajusté de l'exercice 2023 était de 19,1 M\$, une hausse de 9,1 M\$, comparativement à un BAIIA de 10,0 M\$ pour l'exercice 2022. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation des activités de forage spécialisé, à l'amélioration des prix, au contrôle des coûts et à un gain de change de 1,9 M\$, partiellement contrebalancé par la réduction des activités de forage au Canada au T4 2023, tel que discuté ci-dessous. Le BAIIA de l'exercice précédent reflète la hausse des coûts de démarrage des projets au Canada, la hausse des coûts de mobilisation pour les nouveaux projets à long terme en Guinée et au Chili, et les interruptions de travail liées à Omicron à compter de novembre 2021.

Charges financières

Les frais d'intérêts et les frais bancaires engendrés par la dette à long terme et des obligations locatives pour l'exercice 2023 se sont élevés à 3,4 M\$ comparativement à 2,2 M\$ pour l'exercice 2022, reflétant les hausses des taux d'intérêt en général.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat fut de 1,1 M\$ pour l'exercice 2023, comparativement à la charge d'impôt de 3,2 M\$ pour l'exercice 2022. Le taux d'imposition effectif pour l'exercice 2023 résulte de l'absence de comptabilisation d'actifs d'impôt différé pour les activités à l'international, contrebalancée par la comptabilisation de différences temporaires déductibles et de pertes fiscales non comptabilisées auparavant au Chili.

Perte nette

La perte nette pour l'exercice 2023 s'est élevée à 0,7 M\$ ou 0,02 \$ par action, comparativement à une perte nette de 6,6 M\$, ou 0,18 \$ par action, pour l'exercice 2022. L'écart positif de l'exercice 2023 est principalement attribuable à une proportion plus élevée des activités de forage spécialisé, à l'amélioration des prix et le contrôle des coûts au Canada et à un gain de change de 1,9 M\$, partiellement contrebalancés par la dépréciation hors trésorerie de 4,2 M\$ des

stocks provenant de la restructuration, la réduction des activités de forage au Canada au T4 2023, et une augmentation de 1,1 M\$ des charges d'intérêts. La perte nette réduite pour l'exercice 2023 reflète également la diminution des coûts de démarrage des projets au Canada, une réduction des coûts de mobilisation pour les projets de forage en Guinée et au Chili et l'absence d'interruptions de travail liées à Omicron.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* (en millions de dollars)		Exercice 2023				Exercice 2022			
		30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.
Produits tirés de contrats *		46,8	49,3	51,6	53,3	53,8	45,2	45,9	50,6
Bénéfice brut ¹⁾ *		0,7	4,6	6,8	6,2	6,9	0,3	2,7	3,8
Marge brute (%)		1,4	9,4	13,1	11,7	12,8	0,7	6,0	7,4
(Perte nette) résultat net *		(4,1)	0,2	2,1	1,1	0,5	(4,1)	(1,7)	(1,3)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (\$)	- de base	(0,11)	0,01	0,05	0,03	0,01	(0,10)	(0,05)	(0,04)
	- dilué(e)	(0,11)	0,01	0,05	0,03	0,01	(0,10)	(0,05)	(0,04)

¹⁾ Incluant la dotation aux amortissements liée aux activités et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso.

SAISONNALITÉ

Les produits par trimestre de la Société reflètent certains facteurs saisonniers. Dans le cas des activités de forage souterrain, des arrêts prévus dans les mines au cours des jours fériés et des vacances d'été dans certaines régions entraînent une baisse des produits générés au cours de ces périodes. Dans le cas des activités canadiennes et internationales de forage en surface, les conditions météorologiques entraînent souvent des interruptions des programmes de forage ou leur planification en fonction des fluctuations saisonnières.

ANALYSE DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023 (« T4 2023 »), PAR RAPPORT AU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2022 (« T4 2022 »),

Produits tirés de contrats

Les produits pour le T4 2023 se sont établis à 46,8 M\$, une baisse de 13,1 % comparativement à 53,8 M\$ inscrits au T4 2022, reflétant une augmentation des activités de forage au Canada.

Les produits au Canada ont totalisé 32,6 M\$ au T4 2023, une baisse de 22,6 % comparativement à 42,0 M\$ au T4 2022. Cette baisse est principalement attribuable à une réduction des activités de forage au cours du trimestre en raison des incendies de forêt au Québec ainsi qu'aux décisions des clients de suspendre ou de réduire temporairement les activités de forage sur certains autres projets. Tous les projets de forage de surface et souterrains de la Société au Québec et un projet de forage de surface en Ontario ont été suspendus pour diverses périodes du 29 mai jusqu'à la fin de juillet 2023 en raison des feux de forêt. Ces suspensions de projets de forage ont entraîné une réduction des revenus d'environ 3,0 M\$ au T4 2023. La société avait redémarré les opérations sur tous ses projets début juillet et le

26 juillet, les opérations sur tous les projets de forage en surface et souterrains précédemment suspendus avaient entièrement repris. La Société prévoit reprendre les opérations sur ses autres projets de forage qui ont été temporairement suspendus ou réduits en raison des décisions des clients d'ici janvier 2024. Un de ces projets a redémarré ses opérations à la mi-août 2023.

Les produits à l'international ont augmenté à 14,2 M\$ au T4 2023, comparativement à 11,8 M\$ au T4 2022. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation des activités de forage au Chili.

Dépréciation des stocks issue due à la restructuration au Burkina Faso

La Société a comptabilisé une charge de restructuration au quatrième trimestre de 2023 relativement à sa décision de quitter le Burkina Faso et de compléter son programme de forage au deuxième trimestre de l'exercice 2024. Les frais de restructuration consistent en une dépréciation non récurrente et sans effet sur la trésorerie de 4,2 M\$ visant à réduire les stocks à leur valeur nette de réalisation.

Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut au T4 2023 s'est chiffré à 0,7 M\$, comparativement à 6,9 M\$ au T4 2022. La marge brute s'est établie à 1,4 % au T4 2023, comparativement à 12,8 % au T4 2022. La diminution du bénéfice brut et de la marge brute est principalement attribuable à la dépréciation de 4,2 M\$ des stocks découlant de la restructuration et à la réduction des activités de forage au Canada au cours du trimestre, tel que discuté ci-dessus. La dotation à l'amortissement et la dépréciation des stocks provenant de la restructuration totalisant respectivement 2,6 M\$ et 4,2 M\$ sont incluses dans le coût des revenus contractuels pour le T4 2023, comparativement à la dotation à l'amortissement de 2,3 M\$ au T4 2022. La marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement et la dépréciation des stocks découlant de la restructuration, s'est établie à 15,9 % au T4 2023, comparativement à une marge brute ajustée de 17,2 % au T4 2022. La baisse de la marge brute ajustée est principalement attribuable à la réduction des activités de forage de la Société au Canada au cours du trimestre.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 5,1 M\$, ou 10,9 % des produits, au T4 2023, comparativement à 3,8 M\$, ou 7,0 % des produits, au T4 2022.

Résultats d'exploitation

La Société a inscrit une perte d'exploitation de 3,5 M\$ au T4 2023, comparativement à un bénéfice net de 4,0 M\$ T4 2022.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage au Canada s'est établi à 1,3 M\$ au T4 2023, comparativement à 6,0 M\$ au T4 2022. Cette baisse est principalement attribuable à la réduction des activités de forage, tel que discuté ci-dessus.

La perte d'exploitation liée au forage à l'international s'est élevée à 4,8 M\$ au T4 2022, comparativement à une perte d'exploitation de 2,0 M\$ inscrite au T4 2022. L'augmentation de la perte d'exploitation est principalement attribuable à la dépréciation de 4,2 M\$ des stocks découlant de la restructuration, partiellement contrebalancée par l'augmentation des activités de forage au Chili.

Perte (gain) de change

La perte de change a été de 0,8 M\$ au T4 2023, comparativement à une perte de change de 0,1 M\$ au T4 2022.

BAIIA ajusté et BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 1,8 M\$ au T4 2023, comparativement à un BAIIA de 5,7 M\$ au T4 2022. La baisse est principalement attribuable à la diminution des activités de forage au Canada, tel que discuté ci-dessus.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 0,9 M\$ au T4 2023, comparativement à 0,7 M\$ au T4 2022.

Impôt sur le résultat

Le recouvrement d'impôts sur le résultat s'est établi à 2,1 M\$ au T4 2023, comparativement à une charge d'impôt de 1,9 M\$ au T4 2022.

Bénéfice net (Perte nette)

Au cours du T4 2023, la perte nette a été de 4,1 M\$, ou 0,11 \$ par action, comparativement à un bénéfice net de 0,5 M\$, ou 0,01 \$ par action, pour le T4 2022. La perte nette du T4 2023 est principalement attribuable à la dépréciation de 4,2 M\$ des stocks découlant de la restructuration et à la réduction des activités de forage au Canada, tel que discuté ci-dessus.

INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE

La Société réalise une partie de ses activités dans les devises étrangères suivantes : en dollars américains (« \$ US »), en pesos chiliens (« CLP »), en cédis ghanéens (« GHS »), en francs ouest-africains (« XOF ») et en francs guinéens (« GNF ») et, par conséquent, elle est exposée au risque lié aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque.

Au 30 juin 2023 et 2022, la Société avait des liquidités et des comptes débiteurs en devises étrangères et son exposition au taux de change, y compris l'incidence sur le bénéfice avant impôts sur le résultat (« BAIR ») en dollars canadiens si le taux correspondant varie de plus ou moins 10 %, s'établit comme suit :

Au 30 juin 2023 (M)	\$ US	CLP	GHS	XOF	GNF
Liquidités	0,2	177,6	-	565,7	2 566,9
Comptes débiteurs	0,4	2 797,3	-	182,7	7 036,2
Incidence sur le BAIR +/- 10 % \$CAD	(0,1)	0,2	-	0,1	-

Au 30 juin 2022 (M)	\$ US	CLP	GHS	XOF	GNF
Liquidités	0,1	42,3	-	332,2	1 321,6
Comptes débiteurs	0,5	1 381,8	5,9	609,4	3 656,4
Incidence sur le BAIR +/- 10 % \$CAD	(0,1)	-	0,1	-	-

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, les charges financières et l'impôt sur le résultat payé) se sont chiffrés à 18,8 M\$ au cours de l'exercice 2023, comparativement à 9,3 M\$ pour l'exercice 2022.

La diminution des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation a été de 0,7 M\$, comparativement à une sortie de trésorerie de 1,1 M\$ pour l'exercice 2022. La variation du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie au cours de l'exercice 2023 est principalement attribuable à ce qui suit :

- un montant de 9,7 M\$ lié à diminution des débiteurs et des charges payées d'avance; facteur partiellement contrebalancé par;
- un montant de 8,8 M\$ lié à la diminution des créditeurs; et
- un montant de 1,6 M\$ lié à la hausse des stocks;

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 8,4 M\$ au cours de l'exercice 2023, comparativement à 10,8 M\$ au cours de l'exercice 2022. Au cours de l'exercice 2023, 9,4 M\$ ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, partiellement contrebalancés par une entrée de trésorerie de 1,0 M\$ sur la cession de placements et d'immobilisations corporelles. Au cours de l'exercice 2022, un montant de 12,0 M\$ a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et des dépôts sur de l'équipement acheté, ce qui a été contrebalancé en partie par une entrée de trésorerie de 1,2 M\$ découlant de la cession de placements et d'immobilisations corporelles.

Activités de financement

Au cours de l'exercice 2023, la Société a remboursé un montant net de 4,4 millions \$ de sa dette à long terme et de ses obligations locatives. Au cours de l'exercice 2022, des flux de trésorerie de 2,7 millions \$ ont été générés par les activités de financement.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu de sa facilité de crédit (la « Facilité de crédit ») auprès de la Banque Nationale du Canada inc. en sa qualité d'agent (« Banque Nationale »). Le 8 mars 2021, la Société et la Banque Nationale ont conclu une quatrième Facilité de crédit modifiée et réitérée à l'égard de la Facilité de crédit, qui a été modifiée par une première convention modificative datée du 22 novembre 2021 et une deuxième convention modificative datée du 10 mai 2022 (collectivement, la « Convention de crédit »). Cette Facilité de crédit, au 30 juin 2023, se composait d'une facilité de crédit renouvelable de 30,0 M\$ et d'une facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US garantie par Exportation et développement Canada (« EDC »). La Convention de crédit expire le 2 novembre 2024.

Le 9 septembre 2022, la Société a conclu une convention de prêt supplémentaire avec la Banque de développement du Canada (la « Convention de prêt BDC ») qui prévoit un prêt à terme d'un capital de 8,47 M\$. Le prêt porte intérêt au taux fixe de 6,70 % par an, a une durée de 20 ans et est remboursable en 240 mensualités consécutives de novembre 2022 à octobre 2042. Le taux d'intérêt fixe peut être réduit de 0,20 % à compter de novembre 2023, si certaines clauses restrictives de nature financière sont respectées par la Société. Les obligations de la Société en vertu de la Convention de prêt BDC sont garanties: (a) par une hypothèque immobilière de premier rang sur l'immeuble servant de siège social de la Société situé à Val-d'Or, Québec (la « Propriété »); et (b) garantis solidairement (conjointement et solidairement) par certaines filiales de la Société.

Suite de la conclusion par la Société de la Convention de prêt BDC et afin d'extraire la Propriété de la base d'emprunt en vertu de la Convention de crédit, la Société a conclu une troisième convention modificative à la Convention de crédit avec la Banque Nationale le 9 septembre 2022 (la « Troisième convention modificative »), en vertu de laquelle le montant disponible pour emprunter en vertu de la facilité renouvelable prévue dans la Convention de crédit a été réduit, à compter de cette date, de 35,0 M\$ à 30,0 M\$. Parmi les autres modifications dignes de mention apportées en vertu de la Troisième convention modificative, mentionnons les consentements de la Banque Nationale pour autoriser l'hypothèque immobilière de premier rang sur la Propriété en vertu de la Convention de prêt BDC et des modifications à certaines clauses restrictives de nature financière applicables au premier trimestre de l'exercice 2023 de la Société et les trimestres futurs.

La Société a remboursé un montant net de 9,3 M\$ au cours de l'exercice 2023 de sa Facilité de crédit comparativement à une utilisation de 7,3 M\$ au cours de l'exercice 2022. La dette à long terme de la Société aux termes de sa Facilité de crédit, y compris le montant de 2,0 M\$ US (2,6 M\$) prélevé sur la Facilité de crédit de 5,0 M\$ US et la tranche à court terme, s'élevait à 22,2 M\$ au 30 juin 2023, comparativement à 31,5 M\$ au 30 juin 2022. La diminution est principalement attribuable à l'utilisation d'une partie importante des 8,47 M\$ en vertu de la Convention de prêt de BDC afin de rembourser les montants tirés sur la Facilité de crédit.

Au 30 juin 2023, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 50,4 M\$, comparativement à 53,4 M\$ au 30 juin 2022. Les besoins en fonds de roulement de la Société sont principalement liés au financement des stocks et au financement des comptes débiteurs.

La Société estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de fonds de roulement et les modalités de remboursement de ses obligations de dette. Les principales dépenses en capital de la Société se rapportent à l'acquisition d'appareils de forage et d'équipement de forage.

Sources de financement

Au 30 juin 2023, la Société respectait toutes les clauses restrictives de la Facilité de crédit, de la Convention de prêt d'EDC et de la Convention de prêt BDC. La Société prévoit que la disponibilité aux termes de la Facilité de crédit continuera de lui fournir des liquidités suffisantes pour financer son fonds de roulement et ses besoins d'acquisition d'immobilisations.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu de sa Facilité de crédit. La Facilité de crédit arrive à échéance le 2 novembre 2024. Au 30 juin 2023, la Société avait prélevé 22,2 M\$ sur sa Facilité de crédit (31,5 M\$ au 30 juin 2022).

La disponibilité de la Facilité de crédit dépend d'une limite d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs et des biens immobiliers. A l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, tous les actifs d'Orbit Garant sont donnés en garantie des obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit. De plus, les obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US sont garanties par EDC.

La Convention de crédit comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société à entreprendre certaines actions sans l'approbation préalable du prêteur, notamment : i) les fusions, liquidations, dissolutions et modifications de droits de propriété; ii) contracter des dettes supplémentaires; iii) grever les actifs de la Société; iv) accorder des garanties, consentir des prêts et procéder à des investissements et à des acquisitions; v) investir dans ou conclure des instruments dérivés, verser des dividendes ou effectuer d'autres distributions du capital à des parties liées; vi) engager des dépenses en capital excédant les limites convenues mutuellement; et vii) vendre certains actifs. La Convention de crédit renferme également un certain nombre de clauses restrictives de nature financière auxquelles la Société doit se conformer.

Le 20 décembre 2018, la Société a conclu une convention de prêt supplémentaire avec EDC (la « Convention de prêt EDC ») pour un prêt à terme d'un montant en capital maximum de 5,15 M\$ US visant le financement de l'acquisition par la Société de certains actifs de Project Production International BF S.A., laquelle a été réalisée le 11 octobre 2018. La Société doit rembourser ce prêt en 57 versements mensuels consécutifs, à compter de mai 2019 jusqu'en janvier 2024. Les obligations de la Société au titre de la Convention de prêt EDC sont garanties par une hypothèque de troisième rang sur l'ensemble des actifs de la Société. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de cet accord de financement, incluant la portion courante, s'élevait à 1,5 M\$ au 30 juin 2023 (3,0 M\$ au 30 juin 2022).

En février 2021, OG Chile a conclu un accord de financement pour un montant total d'environ 2,6 M\$ de Banco Scotia pour l'acquisition de l'immeuble à bureaux qu'elle avait loué pendant plusieurs années. Le prêt porte intérêt au taux de 3,3 % par an, a une durée de 84 mois et est garanti par les actifs immobiliers d'OG Chile. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de cet accord de financement, incluant la portion courante, s'élevait à 2,5 M\$ au 30 juin 2023 (2,1 M\$ au 30 juin 2022).

Orbit Garant estime qu'elle continuera de respecter ses modalités de paiement en vertu de ses facilités de crédit et qu'elle disposera de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités commerciales.

Au 30 juin 2023, la Société avait les obligations contractuelles futures suivantes :

(en milliers de dollars)	Total	Moins de 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	Années suivantes
Dette à long terme	34 638	1 994	23 250	2 422	6 972
Obligations locatives	1 219	528	530	161	-
Contrats de location simple	6	6	-	-	-
Total	35 863	2 520	23 780	2 583	6 972

TITRES EN CIRCULATION AU 19 SEPTEMBRE 2023

Nombre d'actions ordinaires	37 372 756
Nombre d'options	1 960 000
Après dilution	39 332 756

Au cours de l'exercice 2023, la Société a émis 550 000 options et annulé 1 833 500 options.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., (« Dynamitage »), une société dans laquelle un administrateur de la Société a une participation.

Au cours des exercices 2023 et 2022, la Société a conclu les transactions suivantes avec Dynamitage et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

(en milliers de dollars)	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits	35	31
Charges	96	172

Au 30 juin 2023, un montant négligeable était à recevoir relativement à ces transactions (un montant négligeable au 30 juin 2022).

Toutes ces transactions entre parties liées conclues dans le cours normal des activités ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Par définition, les principaux dirigeants incluent les membres de la famille proche des principaux dirigeants ainsi que toute entité sur laquelle les principaux dirigeants exercent un contrôle. Il a été déterminé que les principaux dirigeants se composaient des administrateurs de la Société et du personnel de direction clé. Les membres de la famille proche sont les membres dont on peut s'attendre à ce qu'ils influencent, ou soient influencés par, cette personne dans le cadre de leur relation avec la Société.

La rémunération versée aux principaux dirigeants et aux administrateurs se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	Exercice 2023	Exercice 2022
Salaires et honoraires	1 195	1 054
Rémunération fondée sur des actions	62	84
Total	1 257	1 138

ESTIMATIONS COMPTABLES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Les principales méthodes comptables sont décrites à la note 3 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2023. La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants

des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

A. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Stocks

Une partie de l'inventaire a été estimée en fonction du nombre de foreuses sur les sites miniers. Pour estimer le coût de cet inventaire, la direction prend en compte le montant d'inventaire estimé par foreuse, selon les éléments probants les plus fiables au moment où l'estimation a été faite.

Dépréciation des actifs non financiers

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Au 30 juin 2023, la société a conclu à l'existence d'indices de dépréciation pour les actifs situés au Burkina Faso et elle a procédé à un test de dépréciation sur les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles situés au Burkina Faso. Aucune dépréciation n'a été constatée à la suite de ce test. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Des estimations importantes de la direction sont nécessaires pour déterminer la valeur recouvrable en unité génératrice de trésorerie (« UGT ») incluant les estimations de flux de trésorerie futurs. Des différences d'estimations peuvent avoir une incidence sur la dépréciation des actifs corporels et incorporels et sur le montant en dollar de cette dépréciation. Les principales hypothèses utilisées par la direction comprennent les projections de revenus, de dépenses d'opérations, de taux d'utilisation, de taux d'actualisation et de prix au marché. Par conséquent, l'incidence sur les états financiers consolidés des périodes ultérieures pourrait être importante.

Actifs d'impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basé sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des bénéfices non imposables importants (et des charges) et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limites de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à l'échelle mondiale. La charge d'impôt sur le résultat de la Société est fondée sur des règles et réglementations fiscales qui sont sujettes à interprétation et peuvent être contestées par les autorités fiscales. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la

réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle constitue des provisions, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

B. JUGEMENTS

Monnaie fonctionnelle

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, des événements et des conditions sous-jacentes.

Jugement important utilisé dans la détermination de la durée des contrats de location assortis d'options de renouvellement

La Société détermine la durée du contrat de location comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et toute période visée par une option de résiliation que la Société a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Après la date de début, la Société réévalue la durée du contrat de location si un événement ou un changement de circonstances important se produit qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer (ou de ne pas exercer) l'option de renouvellement.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS. Cependant, certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient être calculées différemment par d'autres sociétés. La Société est d'avis que certaines mesures financières non conformes aux IFRS offrent, lorsqu'elles sont présentées conjointement avec des mesures financières comparables établies conformément aux IFRS, des renseignements utiles aux investisseurs et aux autres lecteurs puisqu'elles permettent d'évaluer de manière adéquate la performance de la Société au chapitre de l'exploitation. À l'interne, la Société utilise ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre d'indicateur de la performance de ses activités. Ces mesures sont fournies à titre informatif et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS, et non comme des mesures pouvant remplacer celles-ci.

BAIIA, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté :

Le BAIIA est défini comme le bénéfice net (la perte nette) avant intérêts, impôts et amortissement. Le BAIIA ajusté est défini comme le BAIIA excluant la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso. La marge du BAIIA ajusté est définie comme le pourcentage du BAIIA ajusté par rapport aux produits tirés des contrats.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée :

Le bénéfice brut ajusté est défini comme le bénéfice brut excluant l'amortissement et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso. La marge brute ajustée est définie comme le pourcentage de la marge brute ajustée par rapport aux produits tirés des contrats.

BAIIA, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajustée

La direction estime que le BAIIA est une mesure importante aux fins de l'analyse de la rentabilité opérationnelle, car il élimine l'impact des coûts de financement, de certains éléments hors trésorerie et des impôts sur le résultat. Par conséquent, la direction considère qu'il s'agit d'une référence utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société, car les entreprises ont rarement la même structure de capital et de financement.

Rapprochement du BAIIA, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajustée :

(non audité) (en millions de dollars)	T4 2023	T4 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Bénéfice net (perte nette) de la période	4,1	0,5	(0,7)	(6,6)	2,3
Ajouter :					
Charges financières	0,9	0,7	3,4	2,2	2,3
Charge d'impôt sur le résultat	(2,1)	1,9	1,1	3,2	2,5
Dépréciation et dotation aux amortissements	2,9	2,6	11,1	11,2	10,5
BAIIA	(2,4)	5,7	14,9	10,0	17,6
Dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso	4,2	-	4,2	-	-
BAIIA ajusté	1,8	5,7	19,1	10,0	17,6
Produits des contrats	46,8	53,8	201,0	195,5	163,3
Marge du BAIIA ajustée (%) ¹⁾	3,8	10,6	9,5	5,1	10,9

¹⁾ BAIIA ajusté, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Bien que le bénéfice brut ajusté et que la marge brute ajustée ne soient pas des mesures financières reconnues définies par les IFRS, la direction les considère comme des mesures importantes puisqu'elles reflètent la rentabilité de base de la Société, compte non tenu de l'incidence de la dotation aux amortissements. Par conséquent, la direction estime que ces mesures fournissent un repère utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société.

Rapprochement du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée

(non audité) (en millions de dollars)	T4 2023	T4 2022	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits tirés de contrats	46,8	53,8	201,0	195,5	163,3
Coût des produits tirés de contrats (incluant l'amortissement)	46,2	46,8	182,7	181,7	143,1
Moins l'amortissement	(2,6)	(2,3)	(10,1)	(10,0)	(8,9)
Dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso	(4,2)	-	(4,2)	-	-
Charges directes	39,4	44,5	168,4	171,7	134,2
Bénéfice brut ajusté	7,4	9,3	32,6	23,8	29,1
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	15,9	17,2	16,2	12,2	17,9

¹⁾ Marge brute ajustée, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique présente certains facteurs de risque auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur d'activité. Cette information constitue un résumé de certains facteurs de risque et elle est présentée entièrement sous réserve de l'information qui figure ailleurs dans ce rapport ainsi que dans la notice annuelle de la Société datée du 20 septembre 2022, et elle doit être lue en parallèle avec ces documents. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels la Société peut être confrontée. D'autres risques et incertitudes, qui sont actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, non significatifs, peuvent aussi nuire à ses activités. Advenant la matérialisation de ces risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient s'en ressentir considérablement.

Pandémies, force majeure et catastrophes naturelles

La Société peut être affectée par des pandémies tel que le coronavirus COVID-19, des événements de force majeure et des catastrophes naturelles. La probabilité et l'ampleur de tels événements sont par nature difficiles à prévoir, et leurs importances sont très incertaines et peuvent dépendre de facteurs indépendants à la Société et de son contrôle. Une perturbation économique prolongée, à la suite d'un tel événement ou d'une telle catastrophe, y compris l'épidémie de COVID-19, peut avoir un impact important et négatif sur les revenus, les flux de trésorerie et la rentabilité de la Société, y compris, sans s'y limiter, en compromettant la santé des employés et la productivité sur le lieu de travail, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et les activités des clients de la Société.

Risques liés à la structure, aux activités et à l'industrie

Ralentissements cycliques

La demande de services et de produits de forage dépend largement du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, lesquelles dépendent à leur tour considérablement des prix des marchandises. Il existe un risque persistant que la faiblesse des prix des marchandises puisse réduire nettement les dépenses futures d'exploration et de forage des sociétés minières, ce qui, par ricochet, pourrait entraîner une baisse de la demande de services de forage offerts par la Société et nuirait de façon significative aux produits d'exploitation, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Sensibilité à la conjoncture économique générale

La performance financière et opérationnelle d'Orbit Garant subit l'incidence de diverses conditions économiques et commerciales générales à l'échelle internationale et propres à chaque pays (dont l'inflation, les taux d'intérêt et les taux de change), de l'accès aux marchés financiers et aux marchés des titres d'emprunt, ainsi que des politiques monétaires et de la réglementation. Une détérioration de la conjoncture économique générale à l'échelle nationale ou internationale, y compris une hausse des taux d'intérêt ou une baisse de la demande des consommateurs et des entreprises, pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Dépendance envers le personnel et maintien des employés

Outre la disponibilité de capitaux pour le matériel, un facteur limitatif clé de la croissance des sociétés de services de forage est l'offre de foreurs qualifiés, dont dépend la Société pour exploiter ses foreuses. À ce titre, la capacité d'attirer, de former et de conserver des foreurs hautement qualifiés constitue une priorité absolue pour tous les fournisseurs de services de forage. Si la Société ne parvenait pas à conserver des foreurs qualifiés ou à en attirer et à en former des nouveaux, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, les salaires croissants payés aux foreurs et aux assistants exerceraient une pression sur les marges bénéficiaires de la Société si celle-ci ne peut récupérer ces coûts en augmentant les tarifs facturés à ses clients.

Augmentation du coût d'obtention de biens non durables

Lorsque la Société participe à un appel d'offres pour obtenir un contrat de forage souterrain, le coût d'obtention des biens non durables constitue un facteur clé dans l'établissement du prix. Les contrats de forage souterrains ont habituellement une durée d'un an à deux ans et exposent la Société à un risque d'augmentation du coût des biens non durables et de la main-d'œuvre pendant cette période. Une hausse marquée du coût de la main-d'œuvre ou des biens non durables pendant une telle période pourrait occasionner un accroissement significatif des coûts et nuire considérablement à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

Risque des pays

La Société exerce ses activités à l'échelle internationale dans de nombreuses régions de différents pays, de sorte qu'elle est confrontée aux systèmes commerciaux et politiques de diverses juridictions. Les événements imprévus dans un pays (précipités par l'évolution à l'intérieur ou à l'extérieur du pays), tels que les changements économiques, politiques, légaux, fiscaux, réglementaires ou juridiques (ou les changements d'interprétation), pourraient, directement ou indirectement, avoir un impact négatif sur les activités d'exploitation et les actifs. Les risques comprennent, sans s'y limiter, la répression militaire, les fluctuations extrêmes des taux de change, les taux élevés d'inflation, les changements dans les politiques minières ou politiques d'investissement, la nationalisation/expropriation de projets ou d'actifs, la corruption, les retards dans l'obtention des permis nécessaires ou l'incapacité de les obtenir, l'annulation des revendications minières existantes ou des intérêts y afférents, les prises d'otages, l'agitation de la main-d'œuvre, l'opposition à l'exploitation minière par un groupe environnemental ou d'autres organisations non gouvernementales ou les changements d'attitude politique susceptibles de nuire à la Société. On note l'émergence d'une tendance des gouvernements à accroître leur participation à l'industrie et, par conséquent, leurs revenus en augmentant les impôts et taxes ou en recourant davantage aux mesures d'expropriation ou à d'autres mesures en ce sens. Cette tendance pourrait avoir un impact négatif sur les investissements étrangers dans les activités d'exploitation et d'exploration minière et, par conséquent, sur la demande pour les services de forage dans ces régions. Ces événements pourraient avoir comme conséquence la perte de revenus et des coûts additionnels en mobilisation d'équipement à d'autres endroits. La nationalisation ou l'expropriation de projets miniers a un impact direct sur les fournisseurs (comme la Société) de l'industrie minière.

Bien que la Société s'efforce d'atténuer son exposition aux événements potentiels liés au risque des pays, l'incidence de ces événements est hors de son contrôle, est hautement incertaine et imprévisible et dépendra de faits et de circonstances spécifiques. Par conséquent, la Société ne peut garantir qu'elle ne subira pas les répercussions directes ou indirectes d'un événement lié au risque des pays survenant dans les juridictions dans lesquelles elle exerce des activités.

Risque d'impôts

Orbit Garant exerce ses activités dans de nombreux pays et est donc soumise à de nombreuses formes différentes de fiscalité dans différentes juridictions à travers le monde, notamment, l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu, la retenue à la source, la taxe à la consommation, la sécurité sociale et d'autres taxes liées à la masse salariale, et les lois sur le rapatriement des devises et des capitaux. Une interprétation défavorable de la législation fiscale en vigueur pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité de la Société ou donner lieu à des différends avec les autorités fiscales concernant l'interprétation du droit fiscal.

Le droit fiscal et son administration sont extrêmement complexes et obligent souvent la Société à prendre des décisions subjectives. La Société doit émettre des hypothèses concernant, entre autres, les taux d'imposition dans diverses juridictions, l'effet des conventions fiscales entre les juridictions et les projections de revenu imposable en raison de la législation fiscale et de son administration qui sont extrêmement complexes. Dans la mesure où ces hypothèses diffèrent des résultats réels, ou si ces juridictions changeaient ou modifiaient ces lois ou leur interprétation actuelle, la Société pourrait être amenée à enregistrer une charge et un passif d'impôts supplémentaires, y compris des intérêts

et des pénalités. En outre, il existe un risque que les pays dans lesquels la Société exerce ses activités modifient leur régime fiscal actuel avec peu de préavis, ou que les autorités fiscales de ces pays tentent de réclamer un impôt sur les revenus globaux.

Endettement et clauses restrictives

Orbit Garant a conclu la convention de crédit afin d'obtenir des facilités de crédit lui permettant de financer, entre autres choses, le fonds de roulement et les acquisitions. Le niveau d'endettement d'Orbit Garant pourrait avoir des conséquences importantes, y compris : i) le fait que la capacité d'Orbit Garant d'obtenir un financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en capital ou les acquisitions à l'avenir puisse être limitée; ii) le fait qu'une importante partie des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'Orbit Garant puisse être affectée au paiement du capital et des intérêts sur sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités futures; et iii) le fait que certains des emprunts d'Orbit Garant (dont les emprunts effectués aux termes de la convention de crédit) comporteront des taux d'intérêt variables, ce qui exposera Orbit Garant aux risques de taux d'intérêt plus élevés et pourrait avoir des conséquences défavorables sur sa situation financière.

La convention de crédit contient de nombreuses clauses restrictives limitant la latitude de la direction d'Orbit Garant à l'égard de certaines questions commerciales. Ces clauses imposent des restrictions importantes, notamment sur les changements de propriétés et sur la capacité d'Orbit Garant de créer des privilèges ou d'autres charges, de payer des dividendes ou d'effectuer certains autres paiements, d'effectuer des investissements, de réaliser des acquisitions, d'engager des dépenses en capital, d'accorder des prêts et des cautionnements ainsi que de vendre ou d'aliéner autrement des biens et de fusionner avec une autre entité. En outre, la convention de crédit renferme des clauses restrictives financières obligeant Orbit Garant à respecter certains ratios financiers et certains tests relatifs à sa situation financière. Si Orbit Garant ne parvenait pas à respecter ses obligations aux termes de la convention de crédit, il pourrait s'ensuivre un cas de défaut qui, s'il n'était pas corrigé ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, pourrait entraîner le devancement de l'exigibilité du remboursement de la dette concernée. Dans pareil cas, rien ne garantit que les biens d'Orbit Garant seraient suffisants pour rembourser intégralement cette dette. De plus, la convention de crédit viendra à échéance au plus tard le 2 novembre 2024. Rien ne garantit que des emprunts ou des financements par actions futurs seront à la portée d'Orbit Garant ou qu'ils le seront à des conditions acceptables et selon un montant suffisant pour rembourser l'encours de sa dette contractée aux termes de la convention de crédit à l'échéance ou pour financer ses besoins par la suite. Une telle situation pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Orbit Garant.

Accès des clients aux marchés des actions

En raison de facteurs économiques, les sociétés minières, particulièrement les sociétés minières de petite taille, pourraient éprouver plus de difficultés à mobiliser des fonds pour financer leurs activités d'exploration. Cette difficulté nuirait à la demande de services de forage et pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Acquisitions

Orbit Garant est constamment à l'affût de nouvelles acquisitions. Elle peut être soumise à des risques commerciaux ou à des dettes pour lesquels elle peut ne pas être entièrement indemnisée ou assurée. L'intégration continue des systèmes informatiques existants et nouveaux, du matériel et du personnel peut avoir des répercussions sur le succès des acquisitions. Toute question découlant de l'intégration des activités acquises, y compris l'intégration des logiciels comptables, peut nécessiter d'importantes ressources au chapitre de la gestion, des finances ou du personnel, qui seraient autrement disponibles pour le développement et l'expansion continus des activités existantes de la Société. Si une telle situation se produisait, elle pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Approvisionnement en biens non durables

Si la Société devait croître, cela pourrait exercer des pressions sur sa capacité de fabriquer ou d'obtenir autrement les nouveaux appareils de forage et les nouveaux biens non durables nécessaires pour exercer ses activités de forage. Cette situation pourrait entraver la possibilité, pour Orbit Garant, d'augmenter sa capacité et d'accroître ou de maintenir ses produits d'exploitation et sa rentabilité.

Concurrence

La Société fait face à une concurrence de la part de plusieurs grandes sociétés de services de forage et de bon nombre de concurrents régionaux plus petits. Certains des concurrents de la Société font partie du secteur des services de forage depuis plus longtemps qu'elle et ont des ressources, notamment financières, considérablement supérieures aux siennes. Une intensification de la concurrence dans le marché des services de forage pourrait nuire à la part de marché, à la rentabilité et aux occasions de croissance actuelles de la Société. Le coût en capital de l'acquisition d'appareils de forage est relativement peu élevé, ce qui permet aux concurrents de financer leur expansion et donne à de nouveaux concurrents l'occasion de percer le marché. Cette dynamique soumet la Société au risque d'une baisse de sa part de marché et de l'étendue de sa croissance géographique, ainsi que de ses produits et de ses marges pour ses activités existantes.

Une grande partie des services de forage est liée à l'obtention de contrats par un processus d'appel d'offres concurrentielles. La Société perdra de nouveaux contrats potentiels au profit de concurrents si elle n'est pas en mesure de démontrer la fiabilité de son rendement, sa compétence technique et la compétitivité de ses prix dans le cadre du processus d'appel d'offres ou encore si des sociétés minières choisissent de ne pas recourir au processus d'appel d'offres.

Capacité de soutenir et de gérer la croissance

La capacité d'Orbit Garant de croître dépendra de divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, y compris notamment les prix des marchandises, la capacité des sociétés minières d'obtenir du financement et la demande de matières premières provenant d'économies émergentes d'envergure comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (les « pays BRIC »). En outre, la Société est soumise à divers risques commerciaux habituellement associés aux sociétés en croissance. La croissance et l'expansion futures pourraient imposer de lourdes contraintes sur le personnel de direction de la Société et obligeront vraisemblablement celle-ci à recruter du personnel de direction additionnel.

Rien ne garantit que la Société : i) pourra gérer efficacement l'expansion de ses activités (y compris toute acquisition), ii) arrivera à soutenir ou à accélérer sa croissance ou que cette croissance, si elle est réalisée, entraînera une exploitation rentable, iii) sera en mesure d'attirer et de conserver le personnel de direction suffisant nécessaire à sa croissance continue, ou iv) sera en mesure d'effectuer avec succès des investissements ou des acquisitions stratégiques. Si elle ne parvenait pas à prendre l'une ou l'autre des mesures précitées, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance.

Stratégie d'acquisitions futures

Orbit Garant entend croître au moyen d'acquisitions, en plus de sa croissance interne. Le secteur des services de forage fait l'objet d'une vive concurrence en ce qui a trait aux cibles d'acquisition attrayantes. Il est impossible de garantir que des occasions d'acquisitions futures se présenteront à des conditions acceptables, ou que les entités nouvellement acquises ou mises sur pied seront intégrées avec succès aux activités de la Société. De surcroît, la Société ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à des conditions acceptables pour poursuivre cette stratégie.

Contrats avec les clients

Les contrats de forage en surface avec des clients de la Société ont habituellement une durée de six (6) à douze (12) mois, et ses contrats de forage souterrain avec des clients ont en général une durée d'un an à deux ans et peuvent être annulés par le client moyennant un bref préavis dans des circonstances prescrites, sous réserve du versement d'un montant limité à la Société ou même sans le versement d'un montant. Il existe un risque que les contrats existants ne soient pas renouvelés ou remplacés. Si la Société ne parvenait pas à renouveler ou à remplacer certains ou l'ensemble de ces contrats existants ou si des contrats existants étaient annulés, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, le regroupement de clients de la Société pourrait nuire de façon significative à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Expansion internationale et instabilité

L'expansion internationale comporte des risques politiques et économiques supplémentaires. Certains des pays et des régions ciblés par la Société à des fins d'expansion sont en voie d'industrialisation et d'urbanisation et n'ont pas la stabilité économique, politique ou sociale dont jouissent actuellement bon nombre de pays développés. D'autres pays ont connu une instabilité politique ou économique dans le passé et peuvent être soumis à des risques indépendants de la volonté de la Société, comme une guerre ou des troubles civils, l'instabilité politique, sociale et économique, la corruption, la nationalisation, le terrorisme, l'expropriation sans dédommagement équitable ou l'annulation de droits contractuels, des changements marqués dans les politiques gouvernementales, la défaillance de règles de droit et de la réglementation, des nouveaux tarifs et taxes, et d'autres barrières. Il existe un risque que les activités, l'actif, le personnel ou le rapatriement des produits d'exploitation de la Société soient entravés ou subissent les répercussions défavorables de facteurs liés à l'expansion internationale de la Société et nuisent de façon significative à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Risques opérationnels et responsabilité

Les risques liés au forage comprennent, dans le cas du personnel, les blessures corporelles et les pertes de vie et, dans le cas de la Société, l'endommagement et la destruction des biens et du matériel, le rejet de substances dangereuses dans l'environnement et l'interruption ou l'arrêt de l'exploitation des chantiers de forage en raison de conditions d'exploitation dangereuses des appareils de forage. Si l'un de ces événements se produisait, il pourrait avoir des conséquences défavorables pour la Société, notamment des pertes financières, la perte de personnel clé, des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation de la Société.

De plus, des procédés ou des systèmes internes qui présentent des lacunes, des employés qui ne sont pas à la hauteur ou encore des événements externes pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance opérationnelle et financière de la Société. Le risque de ce genre de perte, connu comme un risque opérationnel, est présent dans tous les aspects des activités de la Société, notamment la perturbation des activités, les pannes technologiques, le vol et la fraude, l'endommagement des biens, la sécurité du personnel, les questions de conformité avec la réglementation ou les questions d'intégration des activités. Le nombre et l'ampleur des changements ainsi que la possibilité que la Société puisse ne pas être en mesure de mettre les changements en application avec succès peuvent nuire à la performance des activités de même qu'à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

Risque de change

Orbit Garant exerce certaines de ses activités en \$ US, en CLP, en GHS, en XOF et en GNF, et elle est donc exposée aux fluctuations de change.

Au 30 juin 2023, la Société avait un risque d'exposition de ses produits en \$ US, CLP, GHS, XOF et GNF d'environ : (1,0) M\$, 2,7 M\$, 0,2 M\$, 1,2 M\$ et 0,6 M\$ respectivement en dollars canadiens ((1,1) M\$, (0,5) M\$, 1,3 M\$, (0,4) M\$ et 0,1 M\$ au 30 juin 2022 respectivement en dollars canadiens). Cette exposition pourrait changer dans le futur et une

part importante des produits de la Société pourrait éventuellement être libellée dans d'autres monnaies que le dollar canadien, dont les fluctuations pourraient avoir un impact négatif sur sa performance financière.

Interruptions des activités

Les interruptions des activités résultent de divers facteurs, y compris une intervention réglementaire, des retards dans l'obtention des approbations et des permis nécessaires, des questions de santé et de sécurité ou un engorgement au niveau de l'approvisionnement concernant les intrants relatifs aux produits. De plus, la Société exerce ses activités dans diverses régions, dont certaines sont plus susceptibles de connaître des conditions météorologiques peu favorables et des catastrophes naturelles incluant les feux de forêt ou autres. Si l'une de ces situations ou toute interruption des activités se produisait, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Risque d'atteinte à la réputation de la Société

Les risques d'atteinte à la réputation de la Société pourraient inclure toute publicité négative, véridique ou non, et pourraient entraîner une baisse de la clientèle de la Société et avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de celle-ci. Tous les risques ont une incidence sur sa réputation et, à ce titre, les risques liés à sa réputation ne peuvent être gérés de façon isolée par rapport aux autres types de risque. Chaque membre du personnel et chaque représentant de la Société sont chargés de préserver la solide réputation de celle-ci en respectant l'ensemble des politiques, des lois et des règlements applicables, ainsi qu'en créant des expériences positives auprès des clients et des parties prenantes de la Société ainsi que du public.

Corruption, pots-de-vin et fraude

Orbit Garant est tenue de se conformer à la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (« LCAPE ») du Canada ainsi qu'aux lois similaires applicables dans d'autres juridictions, qui interdisent aux entreprises d'accorder des pots-de-vin ou d'autres paiements prohibés ou de faire des dons à des agents publics étrangers dans le but de conserver ou d'obtenir des affaires. Les politiques de la Société mandatent le respect de ces lois. Toutefois, rien ne garantit que les politiques et procédures et les autres garanties que la Société a mises en œuvre en ce qui concerne le respect de ces lois seront efficaces ou que les employés, les agents, les fournisseurs ou les autres partenaires de l'industrie ne se sont pas engagés ou ne s'engageront pas dans une conduite illégale dont la Société pourrait être tenue responsable. La violation de ces lois pourrait perturber les activités de la Société et avoir une incidence négative importante sur ses activités et ses opérations.

Exigences relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité et considérations connexes

L'exploitation de la Société est soumise à une vaste gamme de lois et de règlements ainsi que de permis et d'autres approbations de niveaux fédéral, provincial, étatique et local, y compris ceux qui portent sur la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité des travailleurs et qui régissent notamment les émissions atmosphériques, les évacuations d'eau, les déchets non dangereux et dangereux (dont les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage de marchandises dangereuses et de matières dangereuses comme les produits chimiques, les mesures correctives s'appliquant aux rejets et la santé et la sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs (les « exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité »). En raison de ses activités d'exploitation, la Société peut participer de temps à autre à des instances et à des enquêtes administratives et judiciaires concernant les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les instances ou les enquêtes futures pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les activités aux chantiers des clients peuvent comporter des dangers d'exploitation qui peuvent occasionner des blessures corporelles et des pertes de vie. Rien ne garantit que l'assurance de la Société sera suffisante ou efficace en toutes circonstances ou contre toutes les réclamations ou tous les dangers auxquels la Société peut être assujettie ou encore que la Société sera en mesure de continuer à obtenir une protection adéquate. Une réclamation accueillie ou des dommages résultant d'un danger contre lequel la Société n'est pas pleinement assurée pourraient nuire aux résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, si la Société était perçue comme ne mettant pas adéquatement en application les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ses relations avec ses clients pourraient se détériorer, ce qui pourrait occasionner la perte de contrats et limiter sa capacité à en obtenir des nouveaux.

Risque de changement climatique

Orbit Garant exerce ses activités dans diverses régions et juridictions où les lois environnementales sont en évolution et peuvent être différentes dans chaque juridiction. Plusieurs gouvernements ou organismes gouvernementaux ont introduit ou envisagent de modifier leur réglementation en fonction de l'impact potentiel du changement climatique, notamment en ce qui concerne les réglementations relatives au niveau d'émission. Si la tendance réglementaire actuelle se poursuit, cela pourrait entraîner une augmentation des coûts pour certaines des activités de la Société. En outre, les conséquences physiques du changement climatique, telles que les conditions météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles incluant les feux de forêt, la pénurie de ressources et l'évolution du niveau de la mer, pourraient avoir un impact financier défavorable sur les opérations situées dans les régions où ces conditions se produisent.

Limite des assurances

La Société a une assurance de biens, de responsabilité civile générale et de pertes d'exploitation. Toutefois, rien ne garantit que cette assurance continuera d'être offerte à un coût acceptable, que tous les événements qui pourraient donner lieu à une perte ou à une obligation peuvent être assurés ni que les montants d'assurance seront en tout temps suffisants pour couvrir chaque perte ou réclamation qui pourrait se produire à l'égard des actifs ou des activités de la Société.

Changements apportés à la législation et à la réglementation

Des changements apportés aux lois, aux règles, aux règlements ou aux politiques touchant les activités de la Société auraient des répercussions sur celle-ci et pourraient nuire considérablement à son exploitation et à sa performance financière.

Risque lié à la législation et à la réglementation

L'industrie minière et le secteur du forage sont assujettis à une réglementation très stricte sur les plans juridique et environnemental et en matière de santé et de sécurité. Si la Société ne respectait pas ces règlements, elle pourrait se voir soumise à des pénalités, y compris des amendes ou une interruption de ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur sa santé financière et son potentiel de gains futurs. En outre, les clients des services d'exploration minière de la Société sont également assujettis à une réglementation similaire sur les plans juridique et réglementaire et en matière de santé et de sécurité, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur leur décision d'aller de l'avant avec des travaux d'exploration minérale ou de mise en valeur de mines et ainsi nuire indirectement à la Société.

Risque lié à la cybersécurité

Bien que les systèmes d'information fassent partie intégrante du soutien de la Société, en raison de la nature de ses services, elle n'est pas considérée comme soumise au même niveau de risques de cybersécurité que les entreprises opérant dans des secteurs où les informations sensibles sont au cœur de leurs activités. Néanmoins, la Société est potentiellement exposée à des risques allant de l'erreur humaine à l'interne ou à des tentatives individuelles non

coordonnées pour obtenir un accès non autorisé à ses systèmes informatiques jusqu'à des mesures sophistiquées et ciblées visant la Société et ses systèmes, ses clients ou ses fournisseurs de services. De telles perturbations dans les systèmes d'information ou l'échec des systèmes à fonctionner comme prévu pourraient, en fonction de l'ampleur du problème, entraîner la perte de l'information des clients, une perte des affaires actuelles ou futures, une atteinte à la réputation de la Société et/ou un potentiel de réclamations contre celle-ci, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La Société continue d'accroître ses efforts afin d'atténuer ces risques. Elle investit dans des initiatives de sécurité technologique afin de mieux identifier et résoudre toute vulnérabilité, y compris les évaluations périodiques de vulnérabilité de tiers, la connaissance des utilisateurs des meilleures pratiques de cybersécurité et les contrôles des processus et procédures de sécurité. De plus, la Société continue d'accroître la sensibilisation des employés aux politiques de sécurité grâce à des communications continues.

Risques liés à la structure et aux actions ordinaires

Risques liés au marché boursier

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est tributaire de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de la Société, les changements dans ses estimations des résultats d'exploitation futurs ou dans celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente rubrique ainsi que d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement opérationnel des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

Influence des actionnaires existants

En date du 19 septembre 2023, M. Pierre Alexandre, président et chef de la direction de la Société, détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 24 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la quasi-totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et des regroupements d'entreprises possibles et avoir ainsi un effet sur le cours de ses actions.

Vente future d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société

Certains actionnaires, dont M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent d'importants blocs d'actions de la Société. La décision de l'un ou l'autre de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un déséquilibre significatif dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

Dilution

Orbit Garant pourrait éventuellement réunir des fonds additionnels en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de l'exercice d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

Palements de dividendes

Orbit Garant ne prévoit pas payer de dividendes puisqu'elle entend affecter les liquidités à sa croissance future ou au remboursement de sa dette. De plus, la convention de crédit impose des restrictions sur sa capacité de déclarer ou de payer des dividendes.

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de la solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Face à des défis sur les marchés sans précédent, la COVID-19 peut affecter négativement les clients de la Société et leur solvabilité. Les difficultés financières des clients peuvent avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, en particulier si ces clients devaient retarder ou faire défaut sur les paiements dus à la Société. Le recouvrement des comptes clients et autres débiteurs de tierces parties demeure une priorité pour la Société dans la situation actuelle.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance EDC. Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % de certaines créances clients impayées. Au 30 juin 2023, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représentait 4 % des débiteurs (4 % au 30 juin 2022).

Au 30 juin 2023, 72 % (73 % au 30 juin 2022) des créances clients étaient classées comme étant des créances courantes et 3 % des créances clients et autres débiteurs avaient subi une baisse de valeur (1 % au 30 juin 2022).

Trois clients importants représentent 41 % des créances clients au 30 juin 2023 (un client important représentait 12 % des créances clients au 30 juin 2022).

Un client important représente 18 % des produits tirés de contrats pour l'exercice clos le 30 juin 2023 (un client important représentait 13 % des produits tirés de contrats pour l'exercice clos le 30 juin 2022).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées. La Société ne recourt pas à des instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2023, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base de pourcentage du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle de 0,2 M\$ du résultat net et du résultat global (impact de 0,3 M\$ au 30 juin 2022).

Risque lié au marché boursier

Le risque lié au marché boursier s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et elle détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de l'affacturage à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur marchande estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit propre de la Société, qui reflète les conditions actuelles du marché.

PERSPECTIVES

La demande des clients pour des services de forage minéral au Canada demeure forte. Cependant, ce niveau élevé de demande a entraîné une pénurie de foreurs expérimentés dans l'industrie, ce qui a nui aux niveaux de productivité d'Orbit Garant à court terme. De plus, la pénurie a entraîné une augmentation des coûts salariaux pour les foreurs expérimentés. Orbit Garant s'attaque à la pénurie de foreurs expérimentés au Canada grâce à son programme de formation des foreurs, à l'augmentation des salaires et à sa technologie de forage informatisée. La Société ne connaît pas de pénurie de foreurs expérimentés dans ses activités internationales. La récente inflation mondiale des coûts des fournitures et des matériaux a également eu un impact sur l'industrie du forage minier. Afin de compenser l'augmentation des coûts salariaux au Canada et les coûts plus élevés des fournitures et des matériaux à l'échelle mondiale, la Société a été en mesure de mettre en œuvre des augmentations de prix sur ses contrats de forage au cours de la dernière année. Orbit Garant prévoit augmenter graduellement l'utilisation de sa capacité de forage et la productivité de ses foreurs afin de stimuler la croissance des marges.

Les récents feux de forêt dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec qui ont forcé Orbit Garant à suspendre tous ses projets de forage de surface et souterrains au Québec et un projet en Ontario pour diverses périodes du 29 mai à la fin de juillet 2023. La Société a commencé à reprendre ses projets de forage au début de juillet et, le 26 juillet, les opérations sur tous les projets de forage de surface et souterrains précédemment suspendus avaient complètement repris. Il n'y a pas eu d'autres interruptions de projet liées aux feux de forêt. L'activité de forage d'Orbit Garant au Canada a également été réduite au cours du quatrième trimestre 2023 en raison des décisions des clients de suspendre ou de réduire temporairement les activités de forage sur certains autres projets. La Société prévoit reprendre les opérations sur ces autres projets d'ici janvier 2024. Un de ces projets a redémarré ses opérations à la mi-août 2023.

La direction estime que les perspectives à long terme pour le forage dans le secteur aurifère sont positives, car de nombreuses sociétés minières font face à une baisse des réserves. Par conséquent, il faudra accroître les dépenses d'exploration et de développement de nouvelles mines pour que l'industrie demeure viable à long terme. Le prix courant élevé de l'or pourrait inciter les sociétés minières à accroître les dépenses d'exploration et de développement pour des projets aurifères à court terme. Orbit Garant est bien positionnée pour la demande accrue de services de forage dans le secteur aurifère puisqu'elle tire environ 65 % de son chiffre d'affaires de projets liés à l'or au cours de l'exercice 2023.

S&P Global Market Intelligence prévoit que le Canada est le seul grand pays producteur d'or au monde dans lequel la production devrait augmenter considérablement jusqu'en 2024. Orbit Garant a généré environ 74 % de ses revenus provenant de ses activités canadiennes au cours de l'exercice 2023 et est bien positionnée pour bénéficier des

perspectives positives du secteur de l'extraction aurifère au Canada. Un autre facteur positif pour les sociétés minières qui exercent leurs activités au Canada est la valeur actuellement plus faible du dollar canadien par rapport au dollar américain, car leurs dépenses sont généralement en dollars canadiens et leurs revenus sont libellés en dollars américains. Au moment de la rédaction du présent rapport, la valeur du dollar canadien était d'environ 0,74 \$ US.

Les prix du cuivre sont plus élevés qu'il y a 12 mois, et le sentiment du marché à long terme pour le métal est positif en raison des fondamentaux serrés de l'offre et de la demande et de son rôle important dans l'électrification de l'économie mondiale. De nombreux analystes de l'industrie s'attendent à ce que la diminution des réserves mondiales de cuivre nécessite une augmentation des dépenses d'exploration et de développement du cuivre à court et à long terme. Orbit Garant est bien positionné pour augmenter ses dépenses dans des projets d'exploration et de développement du cuivre en raison de sa présence au Chili, qui est le leader mondial de la production de cuivre.

Les opérations à l'international d'Orbit Garant offrent une diversification accrue du marché, des clients et des produits de base et ont permis à la Société d'avoir un accès accru à des activités de forage spécialisées à marge plus élevée. En Amérique du Sud, Orbit Garant travaille actuellement sur des projets au Chili et en Guyane. En Afrique de l'Ouest, la Société travaille actuellement sur des projets en Guinée et Burkina Faso. En raison de l'instabilité politique et des préoccupations en matière de sécurité au Burkina Faso, la Société a l'intention de remplir son contrat de forage restant dans le pays d'ici la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2024, puis de quitter complètement ce marché.

La direction croit que la technologie exclusive de forage informatisée de surveillance et de contrôle de la Société contribuera de plus en plus à réduire les coûts de forage de main-d'œuvre et de consommables, à améliorer la formation des foreurs et les taux de productivité, et à améliorer la sécurité. Orbit Garant dispose actuellement de 44 appareils de forage dotés de sa technologie de surveillance et de contrôle informatisés, qui sont tous actuellement déployés sur les projets des clients. Ces appareils de forage de nouvelle génération ont démontré une augmentation significative des taux de productivité par rapport aux appareils de forage conventionnels. Les clients d'Orbit Garant ont réagi positivement à cette amélioration de la performance, ce qui a mené à de nouveaux contrats de forage souterrain ou à des contrats renouvelés à plus long terme.

À l'avenir, Orbit Garant a l'intention de se concentrer principalement sur ses activités de forage aurifère au Canada, en priorisant des contrats de forage spécialisés à plus long terme avec des clients majeurs et intermédiaires. La Société recherchera sélectivement des opportunités de forage à l'international tel qu'en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest lorsqu'il existe un degré élevé de certitude en matière de coûts et de marges. Orbit Garant continuera de mettre l'accent sur la gestion disciplinée de sa structure de coûts variables et de ses liquidités, l'optimisation de l'utilisation de ses appareils de forage, l'augmentation des taux de productivité, la poursuite de l'innovation technologique, la formation des foreurs, le maintien en poste du personnel clé et le maintien de normes strictes en matière de santé et de sécurité. L'objectif principal de la Société est de maximiser la rentabilité sur une base durable.

CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information, conformément au *Règlement 52-109* publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou les autres rapports qu'elle dépose ou transmet dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation, et comprend notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que l'information en question est rassemblée puis communiquée à la direction de la Société, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

En date du 30 juin 2023, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information. En fonction de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que ces contrôles et ces procédures étaient efficaces au 30 juin 2023.

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF »). Le CIIF de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Tel qu'il est mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la Société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le soin apporté à sa conception, le CIIF comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Au cours de l'exercice 2023, la direction, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, a vérifié qu'un CIIF était en place au sein de la Société et a évalué sa conception, et confirmé qu'il n'y a eu aucune modification apportée au CIIF au cours de l'exercice qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le CIIF de la Société. La Société continue d'examiner et de documenter ses contrôles de communication de l'information ainsi que son CIIF et peut, de temps à autre, apporter des modifications visant à améliorer leur efficacité et à s'assurer que ses systèmes évoluent en parallèle avec l'entreprise. Au 30 juin 2023, une évaluation de l'efficacité du CIIF de la Société, au sens du *Règlement 52-109*, a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que sa conception et son fonctionnement ont été efficaces.

Ces évaluations ont été menées en conformité avec le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission, un modèle de contrôle reconnu, ainsi qu'avec les exigences du *Règlement 52-109*.